



Dispense de déclaration de créance et renouvellement de l'inscription des sûretés

Jurisprudence publié le **02/04/2021**, vu **1042 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un créancier admis au passif dans une procédure de sauvegarde est dispensé d'avoir à déclarer à nouveau sa créance, et les sûretés qui la garantit, après la résolution du plan et l'ouverture subséquente d'une liquidation judiciaire.

[Com. 17 févr. 2021, F-P, n° 19-20.738](#)

En l'espèce, une société a fait l'objet d'une procédure de sauvegarde au passif de laquelle ont été admises des créances déclarées par une autre société. L'admission de ces créances a été prononcée, pour partie, à titre privilégié, sur le fondement de deux warrants agricoles.

Le plan de sauvegarde arrêté au profit de la personne morale débitrice a été résolu par un jugement prononçant, en outre, la liquidation judiciaire. La société créancière a indiqué au liquidateur que subsistait un solde de sa créance et a demandé son admission à titre privilégié dans la nouvelle procédure.

Par lettre de contestation, le liquidateur s'est opposé à cette demande en arguant notamment du défaut de renouvellement de l'inscription des warrants, ce qui remettait en cause, pour le mandataire, le caractère privilégié de la créance. Cette lettre de contestation est demeurée sans réponse de la part du créancier, ce qui lui interdit, en principe, toute contestation ultérieure de la proposition du liquidateur (C. com., art. L. 622-27).

Par une ordonnance du 8 juillet 2016, le juge-commissaire prononce l'admission de la créance à titre chirographaire. La société créancière interjette appel de l'ordonnance d'admission, mais les juges du fond la déclarent irrecevable à défaut de réponse à la lettre de contestation du liquidateur.

La créancière forme alors un pourvoi en cassation.

La Cour de cassation indique d'abord que c'est à tort que la cour d'appel a opposé au créancier son absence de réponse à la contestation du liquidateur. En effet, puisque sa créance avait été admise au passif de la première procédure, elle devait, en l'absence de toute modification, être admise de plein droit au passif de la liquidation judiciaire subséquente (C. com., art. L. 626-27, III, dans sa rédaction antérieure à l'ord. du 12 mars 2014). Dès lors, la créance n'était pas soumise à une nouvelle procédure de vérification, et donc, à la sanction précitée du défaut de réponse à la lettre de contestation.

Malgré ce rappel, le pourvoi est néanmoins rejeté. En effet, pour la Haute juridiction l'admission au passif de la première procédure collective ne dispensait pas le créancier de procéder au renouvellement de l'inscription des warrants. À défaut, et puisque l'autorité de la chose jugée attachée à l'admission à titre privilégié n'a pas d'effet conservatoire pour l'avenir des sûretés qui

ne sont pas renouvelées, le créancier en perd le bénéfice.

Source : dalloz-actualite.fr

Pour plus d'infos : [Procédure collective : comment effectuer une déclaration de créances ?](#)

Voir aussi notre guide : [Récupérer une facture impayée 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Récupérer une facture impayée](#)
 - [Éviter les impayés](#)
 - [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
 - [Révoquer un gérant de SARL](#)
 - [Dissoudre une SARL](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
-
- [Entreprise en difficulté : que faire ?](#)
 - [Que faire en cas de déficit dans une SARL ?](#)
 - [Qu'est-ce que le médiateur du crédit aux entreprises ?](#)
 - [Quand y a-t-il cessation des paiements d'une entreprise ?](#)
 - [Comment déclarer la cessation des paiements d'une entreprise ?](#)
 - [Un créancier peut-il assigner un débiteur en redressement ou en liquidation judiciaire ?](#)
 - [Qu'est-ce que la période suspecte dans une procédure collective ?](#)
 - [Qu'est-ce que la période d'observation dans une procédure collective ?](#)
 - [Quelles sanctions pour les dirigeants d'une entreprise en procédure collective ?](#)
 - [En quoi consiste une procédure de liquidation judiciaire ?](#)
 - [Liquidation judiciaire : le sort des créanciers](#)
 - [Liquidation judiciaire : le sort des dirigeants](#)
 - [La situation des salariés lors d'une procédure de liquidation](#)
 - [Liquidation judiciaire : que deviennent les contrats en cours ?](#)
 - [Comment récupérer un bien auprès d'un client en procédure collective ?](#)
 - [Comment créer une entreprise malgré une interdiction de gérer ?](#)